



Communiqué de Presse UNSA Sport 3S

novembre 2009

Les avantages fiscaux des sportifs professionnels L'UNSA-Sport 3S prend position

Depuis quelques jours, l'éventuelle suppression des niches fiscales des sportifs professionnels provoque de nombreuses interventions de parlementaires et surtout du lobbying des gestionnaires du sport professionnel.

L'UNSA-Sport constate

Depuis 2004, plus d'un millier de sportifs professionnels, issu du football, du rugby, du handball, etc., bénéficient d'une exonération de 30% des charges sociales au nom du Droit à l'Image Collectif.

L'UNSA-Sport s'étonne de l'« omission » d'information et surtout du silence complaisant des politiques, ainsi que l'absence de réactions du mouvement sportif représentant les 19 millions de licenciés sportifs.

L'« omission » d'information est la suivante : l'exonération des charges sociales d'un montant annuel de 26 Millions d'€ est remboursée à l'URSSAF par l'Etat issue des impôts.

Cette somme est amputée du budget des Sports.

L'UNSA-Sport dénonce ce privilège d'une autre époque:

- L'inégalité des citoyens face à cet avantage fiscal
- La double pénalité envers les citoyens par la compensation de l'exonération prélevée sur le budget de l'état issu de l'impôt.
- L'équivalent de 26 millions € non redistribués*, sous forme de subventions aux clubs sportifs locaux.

L'UNSA-Sport réclame la suppression de cette exonération.

UNSA-Sport

Tél : 01 48 18 88 00

Courriel : sport@unsa.org

*auquel il faut ajouter, les 7,5 millions d'€ d'indemnisation à la société de péage gestionnaire du Stade de France depuis 1995.